

Championnat Régional Seniors par paires de Padel 2026

I) Conditions de participation

Le Championnat Régional Seniors est ouvert aux joueurs et joueuses :

- De nationalité française,
- Licenciés à la FFT (licence padel ou multi-raquette) **et rattaché à un club de padel au 31 décembre 2025**,
- Faisant partie de la catégorie d'âge 11 ans ou supérieure (et dont l'attestation de licence porte la mention « Compétition autorisée » pour les 18 ans et moins),
- Les Jeunes Filles et Garçons, âgés de 11 ans à 14 ans, ont l'obligation de présenter un Certificat Médical de moins de 6 mois, délivré par un médecin du sport.

➤ Pour participer à un Championnat Régional Seniors par paires, et donc au Championnat de France en cas de qualification, les joueurs composant une paire n'ont pas l'obligation d'être licenciés au sein de la même Ligue ; ils choisiront alors de participer au Championnat Régional (de l'une ou l'autre de leurs deux Ligues d'appartenance).

➤ Un joueur ne peut participer qu'à un seul Championnat Régional et Départemental.

➤ La phase régionale étant qualificative au Championnat de France la règle du « Lucky Loser » ne s'applique pas.

II) Inscriptions

Toutes les paires souhaitant participer s'inscrivent au Championnat Régional Messieurs ou Dames par paires, en suivant la procédure décrite ci-dessous :

1. Une paire s'inscrit au Championnat Régional Seniors par paires en envoyant son inscription à camille.delarue@fft.fr, en précisant **le nom, prénom et n° de licence pour les 2 joueurs/joueuses**.
2. La clôture des inscriptions est fixée au **dimanche 12 avril 2026 à 23h59**. Attention, aucune inscription ne sera acceptée après cette date.
3. A la date de clôture des inscriptions, la Ligue déterminera et communiquera les paires qualifiées d'office pour le Championnat Régional qui aura lieu **du 27 au 28 juin 2026 au Sporting Club Evreux**. Le classement de référence pour les paires qualifiées d'office sera celui de Mars 2026.
4. Toutes les paires non qualifiées d'office seront invitées à s'inscrire dans les épreuves des championnats départementaux de l'un ou l'autre de leurs deux départements d'appartenance.

III) Droits d'engagements

Le montant des droits d'engagements pour les qualifier d'office du Championnat Régional est le suivant :

- Championnat Régional (P1000) : **20€/joueur, soit 40€/paire**.

IV) Répartition des qualifiés par championnats départementaux

Département	CD14	CD76	CD27	CD61	CD50
Femmes	2	2	2	1	1
Hommes	5	5	2	1	1

V) Qualifications aux Championnats de France Séniors par paires

Les championnats départementaux sont qualificatifs pour le championnat régional par paires. Ils sont catégorisés P250, et ce quel que soit le nombre de paires participantes.

Le championnat régional est qualificatif pour le championnat de France. Il est organisé par la Ligue et **se jouera avec le classement de juin 2026**, publié le mardi 2 juin (celui-ci servant de référence pour déterminer les paires repêchées pour les Championnats de France).

➤ Tableau Dames : **16 paires**

➤ Tableau Messieurs : **24 paires**

8 paires Dames et 10 paires Messieurs seront qualifiées d'office pour les championnats de Normandie.

Le championnat régional est catégorisé en P 1000, et ce quel que soit le nombre de paires participantes. Dès lors que la Ligue organise un championnat régional, elle pourra qualifier une paire pour les Championnats de France Seniors.

ATTENTION : Pour l'ensemble des championnats, les points seront distribués uniquement si au moins un match a été joué et gagné sur le terrain au cours du Championnat. (WO ou disqualification non pris en compte).

Le championnat de France se jouera du 2 au 4 octobre 2026, lieu à déterminer.

VI) Championnat Régional Dames et Messieurs par paires : modes de qualification et de repêchage

La liste d'attente est composée de l'ensemble des paires ayant été classées dans les 3 premières non qualifiées de leur Championnat Départemental.

Le classement de juin permettra de définir l'ordre de la liste d'attente.

Forfait d'une paire :

➤ Avant la diffusion du Tableau : On applique la règle des repêchages décrite ci-avant.

➤ Après la diffusion du Tableau : aucun remplacement de paire ne sera autorisé, la paire sera déclarée forfait.

Nathalie LECOINTE

Co-responsable Commission Régionale Padel

